

Conseil d'administration Séance du 26 juin 2025

Délibération n° 2025-07

Demande de financement au titre du programme LIFE Nature et Biodiversité Projet « Vison d'Europe » coordonné par l'OFB

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-10, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du Directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le Contrat d'objectifs et de performance 2021-2025 entre l'État et l'Office français de la biodiversité, signé le 18 janvier 2022 ;
- ▶ **Vu** le programme d'intervention 2023-2025 de l'Office français de la biodiversité approuvé par la délibération n° 2022-25 du 30 novembre 2022 et modifié par les délibérations n° 2023-23 du 30 novembre 2023 et n° 2025-04 du 13 mars 2025 du conseil d'administration de l'OFB ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

Le Conseil d'administration approuve le projet « Vison d'Europe » coordonné par l'OFB, dans les conditions présentées dans le rapport du Directeur général, et autorise le dépôt de demandes de financement dans le cadre du programme LIFE - « Nature et biodiversité ».

ARTICLE 2 :

Le Directeur général est autorisé à mettre à point définitivement le dossier de demande de financement et tout acte s'y rapportant, et à procéder à leur signature.

Le Directeur général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by a smaller 'T' and a flourish.

Olivier THIBAULT

La Présidente
du Conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'S' followed by a vertical line and a flourish.

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO